

## ■ COUSANCE

# La commune aura-t-elle sa première fleur régionale ?

A la suite d'une demande de la municipalité, le jury du fleurissement régional s'est déplacé mardi 1<sup>er</sup> août pour une visite du village

Le jury du fleurissement régional - composé de Catherine Démoly, du comité régional du tourisme ; d'Eric Montenot, jardinier paysagiste retraité de Côte-d'Or et de Bernard Lamoise, responsable du service espaces verts à Saint-Vit - élus et employés communaux ont admiré les très nombreuses compositions fleuries de la commune, mardi 1<sup>er</sup> août.

Chaque année, le règlement intègre de nouvelles décisions prises par le Conseil national des

villes et villages fleuris. Il s'agit de répondre aux enjeux qui mobilisent les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. Pas moins de 61 critères précis doivent être respectés : administratifs (valorisation de la démarche, animation et promotion), patrimoine végétal et fleurissement (arbres, arbustes, pelouse, fleurissement...), gestion environnementale et qualité de l'espace public (actions

en faveur de la biodiversité, des ressources naturelles, de la qualité de l'espace public...), analyse par espace (pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion)...

Ces nombreux points ont été notés durant la visite guidée. Le jury a fini sa visite sur un véritable coup de cœur, rue de la Gare, près des écoles. De jolis massifs, où la biodiversité est globale et respectée, ont attiré toute l'attention des membres.



Lors de la visite